

REGLEMENT INTERIEUR

SAISON 2024/2025

Article 1 : INSCRIPTION

Les cours sont dispensés de **début septembre à fin juin, hors vacances scolaires et jours fériés.**
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'en novembre.

Article 2 : PAIEMENT

Les cours sont **payables au mois ou au trimestre au plus tard le 15** du mois en cours.
L'abonnement étant un **forfait**, les cours manqués ne sont ni déductibles ni remboursables, mais peuvent être remplacés par un autre cours.

Article 3 : CONSIGNES PENDANT LES COURS

Une **tenue correcte est exigée** durant les cours suivant la discipline.

- **Danse classique enfants** : tenue imposée, collants et tuniques sélectionnées par l'école en partenariat avec Danse Boutique Hagondange
- **Danse modern'jazz enfants et ados** : tenue imposée, legging noir, t-shirt uni et chaussettes
- **Danse contemporaine** : tenue libre

Merci de bien noter **nom et prénom sur les vêtements et bouteilles** d'eau ou gourdes, en cas de perte, l'école ne se tient pas responsable.

Les **cheveux doivent être attachés** durant les cours :

- **Chignon** est obligatoire pour la **danse classique** et **éveil** danse
- **Tresse ou queue de cheval** pour le **jazz et contemporain**.

Le port de bijoux ou montre est à exclure.

Il est **strictement interdit d'entrer en chaussures dans les salles de danse**.

L'utilisation du **téléphone portable est interdite** durant les cours, sauf en cas de force majeure.

Article 4 : VESTIAIRES ET RESPONSABILITE

L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves !

Les parents doivent déposer les enfants à l'accueil, idéalement déjà en tenue de danse, et viennent les rechercher en patientant à l'extérieur ou au secrétariat.

En cas de perte ou de vol d'effets personnels, l'école LC Danse ne pourra être tenue pour responsable.
Prenez donc vos dispositions concernant tout objet de valeur.

Article 5 : ABSENCES

Les élèves doivent être **assidus** aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail. Si toutefois une absence doit avoir lieu, celle-ci doit être **justifiée** et la **direction doit être informée**.

Article 6 : GALA

LC Danse organisera **un gala tous les deux ans** auquel participeront toutes les classes de danse. La participation n'est pas obligatoire, mais pour les élèves qui s'y engagent, leur présence aux différentes **répétitions sera indispensable**. La représentation du gala sera **payante**, y compris pour les familles et une participation financière sera demandée pour les costumes de scène (achat ou location)

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

LC Danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image de l'école.

Si toutefois il y avait opposition, merci d'en informer la direction lors de l'inscription.

Article 8 : MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT

Tout manquement au règlement, pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Date et Signature, précédée de la mention " lu et approuvé "

